

DEPARTEMENT DU VAR

Commune de NANS-LES-PINS

ARRONDISSEMENT
DE BRIGNOLES



Ville de
Nans-les-Pins

EXTRAIT
du

Registre des délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf juin, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude HOOG, 1er Adjoint, après avoir été convoqué le 23 juin 2026 conformément à l'article L2121-7 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales.

Président : Jean-Claude HOOG
Secrétaire de séance : Marie-Catherine CAPEL-FABRE

Présents (25) :

HOOG Jean-Claude, FALCONE Josiane, SIMONIAN Frédéric, CAPEL-FABRE Marie-Catherine, LAPIERRE Loïc, HENRY Céline, PATOUX Hervé, MEDA Karine, GASTEL Christine, GORNIKOWSKI Pascal, DESPLAT Eric, VERGNAU Marie-Hélène, BARBET Franck, HURET Hélène, FALCONETTI Yoan, CASCIOTTI Brigitte, VIOLA Fabrice, MULLER Sophie, CAER Richard, GARIBBO-SARKISSIAN Audrey, HANRIOT Gilles, MONETTI Julien, MIRA Marion, PAUL Ophélie, PARISIEN Anthony

Représentés (4) :

ARTUPHEL Olivier donne procuration à HOOG Jean-Claude, LEROI Lysiane donne procuration à LAPIERRE Loïc, CABALLERO Bernard donne procuration à VIOLA Fabrice, BANI-COPPOLA Anaïs donne procuration à CASCIOTTI Brigitte

Résultat du vote :

Pour	:	28
Contre	:	0
Abstention	:	1
NSPP	:	0

Délibération n° 26-56

Ressources Humaines

OBJET : Délibération d'attribution véhicule de fonction

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que :

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le décret n°2022-250 du 25 février 2022 portant diverses dispositions d'application du code général de la fonction publique ;

Vu l'arrêté du 25 février 2025 relatif à l'évaluation des avantages en nature pour le calcul des cotisations de sécurité sociale des salariés affiliés au régime général et des salariés affiliés au régime agricole ;

Considérant que la commune de Nans-les-Pins peut mettre un véhicule à disposition de ses agents lorsque leurs fonctions le justifient ;

Considérant que la mise à disposition d'un véhicule de fonction constitue un avantage en nature,

Considérant que l'attribution d'un véhicule aux agents est subordonnée à une décision préalable de l'organe délibérant de la collectivité territoriale ;

Considérant qu'une délibération annuelle est nécessaire pour déterminer l'ensemble des modalités d'attribution de véhicules de fonction aux agents de la commune de Nans-les-Pins ;

Considérant que les responsabilités qui leur incombent, les contraintes de déplacement et de temps inhérentes aux emplois de Directeur Général des Services nécessitent l'attribution de façon permanente et exclusive d'un véhicule de fonction pour son usage professionnel et ses déplacements personnels.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **D'octroyer** un véhicule de fonction aux agents occupant les emplois suivants :
 - Directeur Général des Services
- **D'autoriser** le Maire à prendre les arrêtés portant attribution d'un véhicule de fonction à chaque membre agent occupant les fonctions et les emplois mentionnés ci-dessus.
- **De retenir** le mode d'évaluation de l'avantage en nature selon les dépenses réellement engagées
- **De prendre** en charge les frais annexes suivants :
 - Frais de carburant
 - Frais d'entretien
 - Frais d'assurance
 - Frais de péage
- **De rappeler** qu'il appartient à l'autorité territoriale, conformément aux articles L.121-2, L.121-3 et L.121-6 du Code de la route, de désigner le conducteur d'un véhicule de fonction responsable d'une infraction au Code de la route et que le paiement des montants de contraventions liées aux infractions à ce code relève de la responsabilité exclusive de l'agent concerné.
- **Dire** les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal.
- **Charger** Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

La secrétaire de séance,
Marie-Catherine CAPEL-FABRE



Le Président de séance
Jean-Claude HOOG

